

Réponse de Fatiha Saidi, Echevine de l'Urbanisme,
à la question d'Eric Degand, relative à la maison de répit

Conseil communal du 27 novembre 08

Monsieur Degand,

Je ne vais pas revenir sur tous les épisodes d'un feuilleton qui est très long.

En quelques mots, tout en essayant de vous informer au mieux, je vous signale -mais vous le savez mieux que moi- que la maison de répit va être implantée sur un terrain appartenant à plusieurs promoteurs.

Qui dit plusieurs promoteurs dit plusieurs interlocuteurs, ce qui ne facilite pas les échanges, la concertation et la discussion.

Le permis de la maison de répit a été accordé à cette dernière et un permis d'acte de cession doit à présent être signé entre la commune et les propriétaires du terrain.

Cet acte de cession est un préalable à la réalisation de la construction de la maison de répit car le terrain ne lui appartient pas.

En fait, cette zone constructible va devenir la propriété de la commune après la réalisation de la maison de répit et les aménagements du parc public ; un acte de cession doit donc être signé avec les promoteurs et les propriétaires actuels de ce terrain, et c'est là que le bât blesse.

En effet, il a fallu procéder à de longues recherches juridiques pour arriver à cette alternative et, lorsqu'on a trouvé la formule de l'acte de cession, le parcours administratif a été long.

En juin 2008, j'ai interpellé mon Directeur des Travaux en lui demandant de convier l'ensemble des acteurs de ce dossier. Lors de cette réunion, j'ai rappelé l'intérêt du projet et l'importance que lui attachent, tant le gouvernement régional que le Collège et l'administration communale éveroise.

L'objectif de la réunion était d'identifier les problèmes éventuels, d'établir un calendrier précis et de fixer les tâches précises qui incombent à toutes les parties en présence. La précision des tâches et de l'échéancier devant permettre le démarrage du chantier de la maison de répit dans les meilleurs délais.

Aujourd'hui se pose un problème dans le P.V. de mesurage qui mentionne une entrée de 5,25 m (au lieu des 8 m prévus initialement). Nous nous interrogeons sur le solde de ce terrain, qui aurait été cédé par un promoteur actuel à une copropriété de la rue Colonel Bourg.

Nous attendons un écrit pour formaliser le statut de cette petite parcelle et j'espère que le Bourgmestre pourra signer l'acte de cession avant la fin de l'année ou, au plus tard, au début de janvier 2009.